

REPUBLICQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



INTERVENTION
DE
MADAME LILLY-STELLA NGYEMA NDONG,
CONSEILLER
À LA MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

DÉBAT GÉNÉRAL
SUR
LA PROMOTION DE LA FEMME
(3^{ème} COMMISSION)

NEW YORK, LE 17 OCTOBRE 2012

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

En prenant la parole pour la première fois, je voudrais d'abord exprimer à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du bureau, la satisfaction de la délégation du Gabon pour l'excellente manière avec laquelle vous présidez nos travaux.

La délégation du Gabon s'associe aux déclarations faites par le Cameroun au nom du groupe africain et par l'Algérie au nom du groupe des 77 et la Chine.

Je remercie également le Secrétaire Général de ses différents rapports soumis pour notre examen du point 28 de l'ordre du jour de la Commission.

Monsieur le Président,

La promotion et la protection des droits de la femme sont au cœur même du dispositif juridique international en matière des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

En effet, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population mondiale et constitue, avec les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, une catégorie vulnérable. Malgré les progrès significatifs réalisés par la Communauté internationale dans ce domaine, force est de reconnaître que les progrès vers l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes demeurent relatifs.

Cette préoccupation a toujours été prioritaire dans mon pays. C'est ainsi que le Gabon a adhéré aux différents instruments conventionnels relatifs aux droits et à l'autonomisation des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que mon pays a ratifié en 1983.

Mon pays adhère pleinement aux conclusions des grandes Conférences internationales y relatives, en particulier la déclaration et le plan d'action de Pékin, ainsi que les recommandations de la 24^{ième} session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an 2000.

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) initié par le Président de la République gabonaise, S.E.M Ali BONGO ONDIMBA, inclut des actions et des programmes qui renforcent l'engagement du Gabon dans ce domaine.

La participation des femmes dans la vie politique démontre l'engagement du Gabon. Deux de nos plus importantes institutions, la Cour Constitutionnelle et le SENAT, sont dirigées par des femmes. De nombreuses femmes sont membres du Parlement gabonais et occupent des portefeuilles importants au sein du Gouvernement.

Pour promouvoir la participation des femmes à la vie économique et sociale du Gabon, le Gouvernement a institué un Grand prix qui récompense chaque année les femmes qui se distinguent dans leur domaine d'activités. En outre, depuis 2003, le Gouvernement a mis en place un Projet d'Appui au Développement du Micro-crédit au Gabon (PADMG) afin d'encourager l'entrepreneuriat féminin dans les divers secteurs de la société et lutter contre la pauvreté.

Enfin, sur le plan social, le Gabon a mis en place un mécanisme de couverture médicale qui assure notamment la gratuité des soins prénataux et maternels pour toutes les femmes enceintes infectées par le VIH.

Monsieur le Président,

A l'Assemblée générale, le Gabon a été le principal initiateur de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale sur l'institutionnalisation d'une journée internationale de la veuve. Depuis lors, le Gouvernement a mis en place des politiques sociales qui contribuent à lutter contre la spoliation des veuves et à améliorer leur prise en charge dans les domaines financier et matériel.

Toutes ces mesures ont pour finalité accroître la participation des femmes au processus de développement du Gabon.

Monsieur le Président,

La crise mondiale a des effets négatifs dans les pays en développement. Les femmes en paient le prix fort. Aussi délégation voudrait-elle souligner la nécessité de consolider la coopération internationale et les partenariats afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en général et la promotion de l'égalité des sexes en particulier, afin d'assurer la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles au niveau national et international.

Enfin, mon pays voudrait encourager le renforcement de l'aide internationale pour le financement des programmes nationaux en faveur de l'autonomisation des femmes.

Je vous remercie.